



# Rapport d'activités Novembre 2013

## Sommaire

Points principaux.....	1
1 Relations extérieures.....	2
2 Investigations.....	2
3 Opérations.....	2
4 Département juridique.....	3
5 Communication.....	3
6 Conclusion.....	3

## Points principaux

- Le tribunal de Première Instance de Dixinn a condamné Ousmane Diallo, le trafiquant ayant admis avoir vendu plus de 500 chimpanzés, à 6 mois d'emprisonnement ferme, une amende de 150 000 gnf et 120 000 000 GNF (soit 17 300\$) de dommages et intérêts du au Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.
- Arrestation d'un trafiquant d'ivoire à Conakry.
- Enquête et identification d'un réseau de trafic d'ivoire entre la Guinée et le Bénin.
- Rencontre avec la délégation d'USAID de l'Afrique de l'ouest.

## 1 Relations extérieures

En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:

1. Le chef division faune et l'adjoint du point focal de la CITES de la Direction Nationale des Eaux et Forets;
2. Le substitut du procureur de la république Bora Diallo, point focal de la criminalité faunique du département de la Justice au tribunal de Première Instance de Kaloum;
3. Le substitut du procureur de la république du tribunal de première instance de Dixinn
4. L'équipe d'INTERPOL.
5. USAID Afrique de l'Ouest à L'ambassade des Etas Unis en Guinée.
6. Dirck Byler, Officer de Program de USFWS, qui a rencontré l'équipe du GALF, a assisté à la procédure initiée contre le trafiquant d'ivoire Mamadou KABA (PV et déferrement), a rencontré le chef d'INTERPOL et son équipe, puis également les points focaux nationaux chargé de la lutte contre la criminalité faunique à l'Environnement, Mr Sow et à la Justice, Pr Bora Diallo.

## 2 Investigations

Quelques trafiquants de grande envergure ont été repérés et des missions d'investigation ont été planifiées sur le trafic d'ivoire, des oiseaux, des grands singes, des lamantins, de la viande de brousse et des reptiles ont été réalisées à Conakry, dans la Préfecture de Coyah et de Dubreka.

### 3 Opérations

#### Une seule opération a eu lieu :

Le 28 novembre 2013, après une première tentative le 26-11-2013, Mamadou Kaba, un trafiquant d'ivoire qui s'approvisionne depuis le Bénin, a été appréhendé en flagrant délit de détention, de circulation et de vente d'ivoire en violation du code de protection de faune et de réglementation de la chasse en vigueur en Guinée, il avait en sa possession 48 pièces d'ivoire sculpté (bijoux). L'opération a été menée par Interpol, le Ministère de l'Environnement et l'équipe du GALF.



Il a été déféré devant le Tribunal de Première Instance de Dixinn, mis immédiatement sous mandat de dépôt et transféré à la prison centrale de Conakry.

Cette enquête a permis de mettre en évidence les nouveaux modes opératoires utilisés par les trafiquants d'ivoire pour éviter les arrestations et confiscations d'ivoire. De même, Sieur Kaba a expliqué comment l'application de la loi, à travers les séries d'arrestations des deux dernières années, est un obstacle sérieux qui « ralentit » le commerce d'ivoire en Guinée.

### 4 Département juridique

Les principaux aspects développés par le département juridique ont été :

- Le suivi du 2<sup>nd</sup> jugement d'Ousmane DIALLO suite à l'opposition qu'il avait formulé concernant la 1<sup>ère</sup> décision, suivi des audiences qui ont abouti à une nouvelle condamnation le 5 novembre à 6 mois d'emprisonnement ferme et au paiement de 120 000 000 gnf (17,300 US Dollars) de dommages et intérêts au Ministère de l'Environnement.
- Des visites de prison régulières.

- Des rencontres et séances de travail régulières avec les avocats pour le suivi juridique du Cas Ousmane Diallo, appuyant les avocats à étayer leurs argumentations à l’audience.
- Recherche des documentations au secrétariat général du gouvernement.
- Préparatifs et participation à l’opération contre le trafiquant d’ivoire Mamadou KABA, suivi de son interrogatoire et appui à la rédaction du PV de l’environnement, suivi de son déferrement au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Dixinn et sa mise sous mandat de dépôt.

## 5 Communication

Participation (interview) à deux émissions sur des radios privés et communautaires sur l’affaire Ousmane DIALLO, le trafic de faune et les activités de GALF notamment sur Bonheur FM et Renaissance FM avec l’équipe de GALF.

Diffusion sur ESPACE FM d’un communiqué concernant le trafic d’ailerons de requins entre la Guinée et la Chine (49 tonnes d’ailerons exportés à Haong Kong depuis la Guinée en 2012).

Article dans les médias internationaux concernant la condamnation d’Ousmane DIALLO.

## 6 Conclusion

Le mois de novembre a été marqué par le suivi du jugement de l’affaire Ousmane DIALLO qui a abouti une décision majeure qui est à saluer. Il a été condamné à la plus forte peine prononcée à ce jour par la Justice guinéenne concernant les crimes fauniques, ceci en terme de durée d’emprisonnement et du montant, très élevé (17 300 USD), des dommages et intérêts.

Des progrès sont enregistrés dans l’application de la loi sur la faune avec la 1<sup>ère</sup> condamnation forte. Des efforts sont réalisés par l’équipe du GALF pour augmenter le nombre d’opérations.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités est toujours aussi forte et productive.